

<i>ANNEXE 2 - COMPOSITION DE LA TROUSSE DE SECOURS</i>

La trousse de secours visée par l'article 2 de la présente convention est composée, au minimum, des matériels et produits suivants :

Coupures :

- 1 boîte de compresses stériles 10 cm × 10 cm ;
- 1 pansement stérile absorbant dit « américain »

Bande :

- 1 bande extensible 4 m × 10 cm.

Accessoires :

- 1 solution antiseptique bactéricide non iodée ;
- 1 paire de ciseaux ;
- 2 clips de fixation pour bandes ;
- 1 paire de gants stériles ;
- Sucre en morceaux ;
- Sacs vomitifs ;
- Couverture de survie.

Fait à....., le

La Directrice de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Territoire de Belfort,

Helga GOGUILLOT

Le représentant légal de l'entreprise,